



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Draguignan
Bureau de l'Administration et de la Réglementation Générale
Section : Polices administratives et des sécurités

Tél : 04.94.60.41.00 (standard)

Courriel : sp-reglementation-securite-draguignan@var.gouv.fr

SERVICE NATIONAL

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DÉCLARATION D'OPTION

(Article 2, 1^{er} alinéa de l'Accord Franco – Algérien du 11 octobre 1983)

1. RAPPEL :

La déclaration d'option est délivrée uniquement lorsque la journée de défense et de citoyenneté (JDC) n'a pas été effectuée.

Lorsque la JDC a été accomplie, le Centre du Service National délivre sur demande de l'intéressé un certificat des services sur justificatif de la nationalité algérienne (adresse postale : caserne Filley, BP n° 4269, 2 rue Sincaire, 06305 NICE – tél : 09.70.84.51.51).

2. CONSTITUTION DU DOSSIER

La sous-préfecture de Draguignan est compétente si le demandeur réside dans l'une des communes de l'arrondissement de Draguignan.

Le dépôt des pièces, énumérées ci-dessous, est effectué par le demandeur après sollicitation d'un rendez-vous par courriel à l'adresse suivante : sp-reglementation-securite-draguignan@var.gouv.fr ou par téléphone au 04.94.60.41.00 (standard).

Liste des pièces à fournir en original et en double :

- l'attestation de recensement,
- le livret de famille des parents,
- un extrait de l'acte de naissance de moins de trois mois,
- les pièces d'identité française et algérienne en cours de validité,
- un certificat de scolarité récent ou une attestation de scolarité ou un bulletin de salaire ou une inscription à pôle emploi ou une inscription à la sécurité sociale,
- une quittance de loyer ou de téléphone de moins de trois mois, avec un certificat d'hébergement, si l'intéressé est hébergé, et la copie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant.